

(iii) la mise en œuvre, l'exploitation et l'entretien de tous les services supplémentaires qui feraient l'objet d'un accord entre le Danemark et le Conseil, sous réserve du consentement des États dans tous les cas où il s'agit d'une adjonction substantielle.

b) L'Accord devra disposer que le Danemark n'aura pas droit sans l'approbation préalable du Conseil, à des contributions pour rembourser les dépenses en capital, pour l'un quelconque des Services, sauf pour le renouvellement du matériel par prélèvement sur le fonds d'amortissement, ou pour toute autre raison prévue à l'Accord.

2. a) Les contributions imputables aux États qui consentent à verser lesdites contributions, au titre de la période se terminant le 31 décembre 1949, seront celles spécifiées dans les dernières colonnes des tableaux ci-après :

(i) pour les Services LORAN, elles seront basées sur une prévision de dépenses totales de 1.133.000 couronnes danoises, la part du Danemark, à savoir 5 p. 100 s'élevant à 56.650 couronnes danoises :

État	Pourcentage	Montant payable au Danemark Couronnes danoises	Montant de la contribution Couronnes danoises
Canada	11,4	129.162,—	141.163,—
États-Unis d'Amérique	60,6	686.598,—	750.388,—
France	5,2	58.916,—	64.389,—
Pays-bas	6,6	74.778,—	81.725,—
Royaume-Uni	11,2	126.896,—	138.685,—
TOTAL	95	1.076.350,—	1.176.350,—

(ii) pour les Services du Groenland, elles seront basées sur une prévision de dépenses totales de 8.175.000.—couronnes danoises, la part du Danemark, à savoir 10 p. 100, s'élevant à 817.500.—couronnes danoises.

État	Pourcentage	Montant payable au Danemark Couronnes danoises	Montant de la contribution Couronnes danoises
Belgique	1,2	98.100,—	100.767,—
Canada	10,0	817.500,—	839.722,—
États-Unis d'Amérique	54,4	4.447.200,—	4.568.089,—
France	4,6	376.050,—	386.272,—
Norvège	1,7	138.975,—	142.753,—
Pays-Bas	5,7	465.975,—	478.641,—
Suède	2,6	212.550,—	218.328,—
Royaume-Uni	9,8	801.150,—	822.928,—
TOTAL	90	7.357.500,—	7.557.500,—